

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE JEUDI 26 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le vingt six mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, dûment convoqué, s'est réuni à Jarrie, sous la présidence de Norbert GRIMOUD.

En exercice : 48

Présents : 42

Votants : 44

**Présents** : Renaud ARBARET, Jean-Claude BIZEC, Michel BONNET, Françoise BONNIEL, Claude BOUJARD, Gilles CAILLAT, Francis CARRÉ, Jean-Noël CAUSSE, Joëlle CERONI, Bernard CHARVET, Georges CLAVERI, Joseph CLAVIER, Françoise CLOTEAU, Gérard CRET, Gérard DARCUEIL-DREYFUS, Jean-Pierre DECAVELE, Élise DEGANO, Louis DI CIENZO, Michel DOFFAGNE, Jean-François FALLET, Magdeleine FASOLA, Jean-Michel FINET, Jean-Marc GAUTHIER, Brigitte GOILLOT, Norbert GRIMOUD, Patrick GUTIERREZ-ALCARAZ, Jean-François GUTIERREZ-MARTINEZ, Laurent JOHNSON, Bernard LE RISBÉ, Patrick MARRON, Robert MEYER, Alain MONTEILLET, Jacques NIVON, Hélène PERRIN, Michel REBUFFET, Danièle SCIMONE, Gilles STRAPPAZZON, Roger TASSAN, Jean-Claude VAYR, Odette VIAN, Sylvie VIOLA.

**Absents représentés** : Geneviève BALESTRIERI représentée par Marie-Thérèse FAVILLIER.

**Absents ayant donné pouvoir** : Denis HAMEL a donné pouvoir à Georges CLAVERI, Yann LIOTARD a donné pouvoir à Hélène PERRIN.

**Absents** : Raphaël GUERRERO, Gilles MARGAT, Jérôme MONTEFERRARIO, François MUSSO.

**Date de la convocation** : 19 mars 2009

**Secrétaire de séance** : Magdeleine FASOLA

*Au cours de cette séance, le Conseil de communauté, à l'unanimité*

- **a adopté** le compte rendu de la séance précédente

- **a entendu** communication des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions sont communiquées à savoir :

- ✓ Cession d'un tractopelle de marque New Holland B115B à la S.M.A.C.L.
- ✓ Attribution d'une aide de 1 050 € à Jocelyne MIHATSCH pour la réalisation de deux haies sur son exploitation agricole dans le cadre du F.I.D.A.
- ✓ Vente d'une benne à ordures ménagère de marque Grange à la société SEMAT pour la somme de 1 020 euros

- **a décidé** que la prochaine réunion du Conseil de communauté se tiendra à Notre Dame de Commiers.

- **a donné** délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant rappelé que les décisions prises dans le cadre de cette délégation feront l'objet d'un compte rendu oral à l'occasion de chacune des séances obligatoires du Conseil de communauté.

- **a adopté** le budget général pour l'année 2009 qui s'établit à 21 988 059 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et à 8 389 244 euros en dépenses et recettes d'investissement, a **fixé** le taux de la taxe professionnelle unique à 14,30% et les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2009 ainsi qu'il suit :

<b>Commune</b>	<b>Taux 2009</b>
Bresson	4,84%
Brié et Angonnes	8,53%
Champ sur Drac	9,59%
Champagnier	6,37%
Herbeys	8,07%
Jarrie	7,97%
Laffrey	10,62%
Montchaboud	9,40%
Notre Dame de Commiers	9,70%
Notre Dame de Mésage	8,81%
Saint Barthélémy de Séchilienne	11,84%
Saint Georges de Commiers	10,34%
Saint Pierre de Mésage	9,77%
Séchilienne	9,12%
Vaulnaveys le Bas	10,19%
Vizille	9,99%

- **a adopté** le budget annexe du service de la voirie pour l'année 2009 qui s'établit à 96 821 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et à 150 629 euros en dépenses et recettes d'investissement

- **a adopté** le budget annexe de la zone d'activités des Viallards pour l'année 2009 qui s'établit à 182 105 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et à 99 240 euros en dépenses et recettes d'investissement

- **a décidé** la suppression du budget annexe de la zone d'activités du Péage de Vizille.

- **a adopté** le budget annexe du C.D.R.A. Alpes Sud Isère pour l'année 2009 qui s'établit à 472 142 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et à 126 050 euros en dépenses et recettes d'investissement

- **a approuvé** l'avenant à la convention cadre conclue avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise au titre du programme partenarial 2009 d'un montant de 57 907,19 euros,

- **a décidé** la création d'une Zone d'Aménagement Concertée à Champagnier pour l'accueil d'activités économique

- **a approuvé** le plan de financement 18 315 € TTC pour la réalisation d'une étude sur les secteurs à enjeux agricoles et **a sollicité** auprès du CDRA Alpes Sud Isère une subvention de 7 425 € au titre de l'« Incitation

à la réorganisation foncière et à la pérennisation du foncier stratégique » et au auprès du Conseil général de l'Isère une subvention à hauteur de 7 175 €

- **a approuvé** le partenariat avec la Plateforme d'Initiative Locale Isère Sud Initiative dans le but d'aider les personnes porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprises dans la limite de 5 000 euros pour l'année 2009.

- **a approuvé** le partenariat pour l'année 2009 avec l'A.C.E.I.S.P. qui accompagne les créateurs d'entreprise dans l'étude de la faisabilité de leurs projets pour un montant de 4 771 euros.

- **a approuvé** le partenariat avec l'association A.D.I.E. dans le but de promouvoir, directement ou indirectement, le droit à l'initiative économique des populations les plus défavorisées, porteurs de projets de création et de développement d'activité économique dans la limite de 5 000 euros au titre de l'année 2009.

- **a approuvé** le plan de financement pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage d'un montant total de 900 000 € hors taxes et **a sollicité** auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Isère une subvention à hauteur respectivement de 266 787,50 € et 114 337,50 €,

- **a décidé** le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 euros à la Confédération Nationale du Logement.

- **a désigné** Gérard DARCUEIL, titulaire et Élise DEGANO, suppléante pour siéger au conseil d'administration de l'association ALOA et **a chargé** le Président de procéder au mandatement de la cotisation annuelle correspondante.

- **a approuvé** les marchés à conclure pour les collectes sélectives en apport volontaire des papiers, des emballages et du verre de la communauté de communes du Sud Grenoblois avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, à savoir :

- lot n°1 - Verre : ISS Environnement - 21 bis rue des Frères Montgolfier - 69680 Chassieu
- lot n° 2 - Journaux, revues, magazines : SITA MOS - 1532 avenue de la Houille Blanche - 73000 Chambéry
- lot n°3 - Emballages : SITA MOS - 1532 avenue de la Houille Blanche - 73000 Chambéry

- **a fixé** les tarifs des composteurs et des bios seaux ainsi qu'il suit :

- |                           |         |
|---------------------------|---------|
| • Bio seau                | gratuit |
| • Composteur en plastique | 15 €    |
| • Composteur en bois      | 25 €    |

- **a pris position** contre les projets de création de centres de stockage de déchets ultimes sur le territoire du Sud Grenoblois.

**Norbert GRIMOUD**  
**Président**